

DSDEN de la Charente Division des personnels

Annexe 1

à transmettre avant le 31 mars 2023 à la DSDEN de la Charente - DIPER

DEMANDE D'EXERCICE À TEMPS PARTIEL OU DE RÉINTÉGRATION À TEMPS COMPLET pour l'année scolaire 2023-2024

pour : u.	
Je soussigné(e) Nom-prénom :	
Affectation en 2022-2023 (à titre définitif si vous êtes titulaire d'un poste) : Type d'	école : Nom de l'école :
Commune :	Circonscription :
Modalité d'affectation en 2022-2023 : à titre d	léfinitif -
Fonction : Direction	mplaçant(e) Enseignement spécialisé Autre (préciser) :
Adresse personnelle :	
Code postal : Commune :	
Téléphone fixe :/// Téléphone mobil	le : / / / Courriel :
□ sollicite l'autorisation de reprendre mon service à temps complet à compter du 1 er septembre 2023 □ sollicite l'exercice à temps partiel durant l'année scolaire 2023-2024 : □ 1 ère demande □ renouvellement □ sollicite l'exercice à temps partiel en cours d'année scolaire (à la suite d'un congé de maternité, paternité, d'adoption, parental ou à l'issue d'un CLM, CLD ou temps partiel thérapeutique en fin de droit), (demande à formuler <u>au moins 2 mois</u> avant le début de la période d'exercice à temps partiel)	
TEMPS PARTIEL DE DROIT : [(joindre les pièces	s justificatives)
indiquer la modalité de travail que vous envisage ☐ Je souhaite prolonger mon activité à temps p	de l'année scolaire 2023-2024 (date naissance enfant ://20), veuillez ez à l'issue de votre temps partiel de droit en cochant la case correspondante : coartiel sur autorisation jusqu'au 31 août 2024 (avec la même quotité et répartition, si autorisation, c'est-à-dire le 80% annuel, le 50% mensuel ou le 75%-79% hebdomadaire)
☐ Au titre du handicap : Joindre la reconnaissance	RQTH.
☐ Pour donner des soins à un enfant à charge : Jo	indre un certificat médical émanant d'un praticien hospitalier et la copie du livret de famille.
	tificat médical émanant d'un praticien hospitalier et la copie de l'acte de mariage ou du pacte civil r l'honneur avec copie d'une facture attestant de l'adresse commune.
	un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un livret de famille et de la carte d'invalidité et /ou du document attestant du versement de l'allocation tierce personne.
□ Pour donner des soins à un enfant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave : Joindre une copie du livret de famille et du document attestant du versement de l'allocation d'éducation spéciale.	
TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION : [] (joindre	les pièces justificatives)
Motif de la demande ☐ raison médicale (saisir le service médical à l'adresse suivante : sam@ac-poitiers.fr. Leur avis sera pris en compte)	Avis et signature du SAM :
□ raison sociale	cial.personnels16@ac-poitiers.fr. Leur avis sera pris en compte)
□ pour créer ou reprendre une entreprise (joindre le Kbis de l'entreprise et un courrier motivant la	a demande)
☐ raison personnelle (joindre un courrier motivant la demande)	
COTISATION OPTIONNELLE :	

Ce choix ne peut être remis en cause en cours d'année scolaire et l'option choisie vaut pour toute la durée de l'année scolaire. Pour le calcul de la pension de retraite,

la période de travail à temps partiel de droit à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant est décomptée comme une période à temps plein.

Pour les autres types de temps partiel de droit et pour le temps partiel sur autorisation, la surcotisation peut être sollicitée :

correspondant à un agent de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein.

☐ Je demande à surcotiser sur la base du traitement soumis à une retenue pour pension

1/ TEMPS PARTIEL DE DROIT - QUOTITE SOLLICITEE :	
(se reporter à la note de service concernant les modalités d'organisation), (cocher les cases correspondantes)	
Répartition annuelle : Le temps partiel peut être accompli dans un cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service. 80 % = 2 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école). 70 % = 3 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école). 60 % = 4 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école). 50 % = 5 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi.	
Répartition mensuelle : ☐ 50 % (articulé autour de 4 semaines).	
Répartition hebdomadaire : ☐ 2 demi-journées libérées par semaine (environ 75%-79% en fonction de l'emploi du temps de l'école). ☐ 3 demi-journées libérées par semaine (environ 60%-70% en fonction de l'emploi du temps de l'école). ☐ 4 demi-journées libérées par semaine (environ 50%-55% en fonction de l'emploi du temps de l'école).	
Répartition dans un cadre annualisé : ☐ 50% - (temps plein sur 50% de l'année scolaire). ☐ je souhaite exercer à temps plein du 01 septembre 2023 au 30 janvier 2024. ☐ je souhaite exercer à temps plein du 31 janvier 2024 au 31 août 2024.	
 ☐ 60 % - (temps plein sur 60% de l'année scolaire). ☐ je souhaite exercer à temps plein du 01 septembre 2023 au 07 mars 2024. ☐ je souhaite exercer à temps plein du 22 décembre 2023 au 31 août 2024. 	
☐ 70 % - (temps plein sur 70% de l'année scolaire). ☐ je souhaite exercer à temps plein du 01 septembre 2023 au 03 avril 2024. ☐ je souhaite exercer à temps plein du 29 novembre 2023 au 31 août 2024.	
□ 80 % - (temps plein sur 80% de l'année scolaire). □ je souhaite exercer à temps plein du 01 septembre 2023 au 16 mai 2024. □ je souhaite exercer à temps plein du 20 octobre 2023 au 31 août 2024.	
2/ TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION — QUOTITE SOLLICITEE: (se reporter à la note de service concernant les modalités d'organisation), (cocher les cases correspondantes)	
Répartition annuelle : 80 % = 2 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école).	
Répartition mensuelle : ☐ 50 % (articulé autour de 4 semaines).	
Répartition hebdomadaire : ☐ 2 demi-journées libérées par semaine (environ 75%-79% en fonction de l'emploi du temps de l'école).	
Répartition dans un cadre annualisé : ☐ 50 % (temps plein sur 50% de l'année scolaire). ☐ je souhaite exercer à temps plein du 01 septembre 2023 au 30 janvier 2024. ☐ je souhaite exercer à temps plein du 31 janvier 2024 au 31 août 2024.	
A, le/, le/20 Signature de l'intéressé(e) :	
Pour les temps partiels en répartition annuelle, mensuelle et hebdomadaire	
Souhait de la/des journée(s) libérée(s)* : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi * Cette information n'est qu'une indication et n'engage en aucun cas l'Administration	
Pour une demande d'exercice à temps partiel <u>sur autorisation</u> , avis de l'inspecteur/inspectrice de l'éducation nationale : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé Motif(s) de l'avis (le cas échéant) :	
Date et signature :	

DSDEN de la Charente – Division des personnels Cité administrative du Champ de Mars - Bâtiment B Rue Raymond Poincaré 16023 Angoulême cedex